



DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

**MAIRIE
DE
LE PIZOU**

Téléphone : 05 53 82 83 85

Télécopie : 05 53 82 83 89

E.MAIL : mairie.lepizou@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **27 février 2026**

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 19 février 2026

le 27 février 2026 à 18 heures 15 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lionel VERGNAUD Maire.

Étaient présents : M. VERGNAUD le Maire, Mr DEJEAN Claude, Mr COUSTILLAS Samuel, Mme MAZIERE France, Mme ARNAUD Katia, CAFFIN Franck, Mme BOURREAU Viviane, Mr BLANCHET Jonathan, Mme MONNIN Valérie, Mr BRUT Aymeric,

Absents excusés (avec ou sans pouvoir) : Mme POUPARD Catherine (pouvoir à MR DEJEAN Claude), Mr DEMARCHI Nicolas. (pouvoir à Mr CAFFIN Franck), Mme TESSARO Chantal (pouvoir à Mme ARNAUD Katia), Mme PEYRUCHAUD Stéphanie (pouvoir à Mme MAZIERE France),

Absents : Mr ROUX Eric

Madame MAZIERE France est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

– DÉLIBÉRATIONS

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22/01/2026
- Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget Principal, loyers communaux
- Taux d'imposition des taxes directes locales de 2026
- Adhésion de la communauté d'agglomération du Grand Périgueux au SDE24
- Délibérations diverses

II – QUESTIONS DIVERSES

- Préparation des élections du 15 mars
- Bilan de la mandature
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2026 à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

1) Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget Principal–

Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune dont les résultats détaillés ci-dessous ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément aux dispositions Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote ;

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (09/04/2024)		45 810,25		173 950,73		219 760,98
Résultats affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice	1 285 918,88	1 013 831,89	654 599,36	851 484,41	1 940 518,24	1 865 316,30
TOTAUX	1 285 918,88	1 059 642,14	654 599,36	1 025 435,14	1 940 518,24	2 085 077,28
Résultats de clôture	226 276,74			370 835,78		144 559,04
Restes à réaliser	109 357,01	514 123,87			109 357,01	514 123,87
TOTAUX CUMULES	1 395 275,89	1 573 766,01	654 599,36	1 025 435,14	2 049 875,25	2 599 201,15
RÉSULTATS DÉFINITIFS		178 490,12		370 835,78		549 325,90

► **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune,

- ▶ **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

2) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026 – Délibération n° 2

Le Conseil,

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu l'article L.1612.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026,

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, vote les taux 2026 comme suit :

Taxe Foncière sur le Bâti :

- ▶ Taux à 38,86 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti :

- ▶ Taux à 46,41 %

Taxe d'Habitation :

- ▶ Taux à 9,81 %

3) Compte Financier Unique (CFU) 2025 Budget Loyers Communaux– Délibération n° 3

Vu la présentation du Compte Financier Unique du budget loyers communaux pour l'année 2025 de la commune dont les résultats détaillés ci-dessous ;

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Conformément aux dispositions Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote ;

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés (10/04/2025)	1 046,25			66 752,50	1 046,55	66 752,50
Résultats affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice	79 280,44	39 280,67	116 569,45	61 766,99	195 849,89	101 746,79
TOTAUX	80 326,99	39 980,67	116 569,45	128 518,62	196 896,44	168 499,29
Résultats de clôture	40 346,32			11 949,17	28 397,15	
Restes à réaliser		35 739,03				35 739,03
TOTAUX CUMULES	80 326,99	75 719,70	116 569,45	128 518,62	196 896,44	204 238,32
RESULTATS DEFINITIFS	4 607,29			11 949,17		7 341,88

1. **APPROUVE** le Compte Financier Unique du budget Loyers Communaux 2025 de la commune,
2. **DONNE** pouvoir au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
3. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

4) Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux -Éclairage public des ZAE –

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte.

-la compétence Éclairage Public des parcs d'activités (ZAE)

Le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence EP des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du :

-11 décembre 2025 concernant le SDE 24

-18 décembre 2025 concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- à l'unanimité

► **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

5) AUTORISATION POUR SIGNER CONVENTIONS AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION – Délibération n° 5

Monsieur le Maire donne lecture de la convention constitutive aux droits réels à passer avec ENEDIS dans le cadre d'une modification et sécurisation du réseau électrique de distribution publique sur la commune de LE PIZOU.

Monsieur le Maire expose que les travaux qui seront exécutés par ENEDIS doivent emprunter la propriété du domaine communal.

La parcelle concernée est la suivante :

ZH 0224 Lieu-dit CHÂTEAU DU PIZOU

Après examen, le Conseil Municipal approuve les différents articles de la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

CFU budget principal et budget loyers communaux 2025

Bien que nous ayons réalisé de nombreux projets d'investissements, les deux CFU cumulés laissent apparaître un excédent confortable de 549 325,90€ pour l'un et 7 341,88€ pour l'autre. Les investissements et les restes à réaliser compris se montent à 1 395 275,89€ TTC.

Ces résultats largement positifs permettront au futur conseil municipal de pouvoir envisager l'avenir avec sérénité quant à la santé financière de notre collectivité, nonobstant les problèmes que rencontrent l'État et le Département.

Taux d'imposition des taxes directes locales 2026

Vue la bonne santé financière de notre collectivité et vues les difficultés que rencontrent une large partie de la population, il n'y a pas lieu d'augmenter l'effort fiscal même si certaines charges de fonctionnement augmentent

Préparation élection du 15 mars

Le Maire présente le tableau avec les présidences et les membres du bureau augmentés par la présence de certains candidats. Il demande à chacun si il était empêché au dernier moment de trouver un remplacement et de le signaler au secrétariat.

Suite à la dernière tempête

Bien que les inondations aient été importantes, aucune habitation n'a été touchée. Quelques routes coupées.

Par contre le vent a fait tomber de nombreux arbres qui ont coupé certaines routes et surtout endommagé l'alimentation électrique. Ainsi un secteur est resté 4 jours sans alimentation.

ENEDIS est très réactif puisque dès cette semaine, un chargé d'affaires est venu nous présenter un plan de travaux pour améliorer la desserte du secteur de l'usine SMBA et le long de la route départementale n°10 en direction de la Roche Chalais. Les travaux devraient être réalisés dès cette année et ils permettront, en cas de coupure, de réalimenter ce secteur plus facilement.

Achat auto-laveuse

Pour entretenir la salle de sports nous avons acquis l'auto-laveuse après une démonstration in situ l'entreprise ayant consenti un geste financier de 200€.

D'autres matériels ont été commandés et installés.

Assemblée générale de la pêche

Le bureau est assez réduit, les finances font état d'une diminution des fonds propres conséquents, année après année. Le président a annoncé qu'il ne se représentera pas l'année prochaine.

Bilan de la mandature

En préambule, le Maire remercie la quasi-totalité du Conseil municipal qui a été assidu lors des nombreuses réunions. Il remercie les adjoints,es, et les conseillers, ères, qui l'ont suppléé lors des moments difficiles qu'il a dû traverser. Il associe à ses remerciements l'ensemble du personnel tant administratif que technique (communal et communautaire) pour son investissement aux services de la population.

Peut-être que certaines commissions auraient pu se réunir plus régulièrement.

Ce sont des investissements très conséquents qui ont été réalisés pendant cette mandature.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2020	
RECETTES	DEPENSES, -salaires, indemnités,... - Charges, - Attribution de compensation à la CCIDL,
903 662.61 €	556 909.59 €

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2021	
recettes	DEPENSES, - salaires, indemnités,... - Charges, - Attribution de compensation à la CCIDL,
1 000 574.94 €	541 086.68 €

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2022	
RECETTES	DEPENSES, -salaires, indemnités,... - Charges, - Attribution de compensation à la CCIDL,
1 081 750.63 €	765 203.59 €

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2023	
RECETTES	DEPENSES, -salaires, indemnités,... - Charges, - Attribution de compensation à la CCIDL,
1 026 602.25 €	612 204.19 €

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2024	
RECETTES	DEPENSES, -salaires, indemnités,... - Charges, - Attribution de compensation à la CCIDL,
1 068 072.09 €	644 202.77 €

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT 2025	
RECETTES	DEPENSES, -salaires, indemnités,... - Charges, - Attribution de compensation à la CCIDL,
1 025 435.14 €	654 599.36 €

Au 31 décembre 2025, si on agglomère le FCTVA et les subventions, nous avons obtenu 1 360 875.80€ de finances.

Certes le FCTVA est conséquent car il résulte de la masse importante des investissements réalisés qui ont pu l'être grâce à la santé financière de notre collectivité qui permettait un autofinancement important.

À noter aussi un gros effort sur les dépenses d'éclairage avec l'installation de LEDS dans les bâtiments, le stade et pour l'éclairage public, tout en adoptant de nouveaux d'horaires plus restreints et écologiques. Dans ce domaine, on n'oublie pas les recettes induites par la production d'électricité photovoltaïque sur le boulodrome qui vient compléter d'autres investissements réalisés précédemment.

Enfin, nous avons eu recours à 2 emprunts qui sont, d'ores et déjà financés par le FCTVA et les subventions à venir.

On peut souligner la vitalité de nos nombreuses associations qui participent au bien vivre ensemble et au rayonnement de notre modeste commune.

VIVE LE PIZOU

Le Maire
M. Lionel VERGNAUD

La secrétaire de séance,
Mme Catherine POUPARD

